

**MODALITES DU JEU**  
**« Jeu-concours Lenovo :**  
**PRENDS LA POLE - LENOVO x FORMULA 1® 2023 »**

**ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE** Le jeu« Jeu-Concours PRENDS LA POLE - LENOVO x FORMULA 1® 2023 » (ci-après le Jeu») est organisée du 5 juin 2023 au 23 novembre 2023 par la société Lenovo France SAS - 20 rue des 2 gares - CS70072 - 92482 Rueil-Malmaison Cedex - RCS Nanterre 481 278 240 (ci-après « LENOVO »).

**ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION** Ce jeu est réservé aux particuliers âgés d'au moins 18 ans et possédant une carte d'identité en cours de validité, personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine, Corse et principauté de Monaco à l'exclusion de tous les membres du personnel de Lenovo, ou des sociétés ayant participé à sa promotion et/ou à sa réalisation ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs) (ci-après « le Participant »).

**ARTICLE 3 – PRINCIPE ET MODALITES DU JEU**

**3.1 – Structure du jeu concours**

Le jeu se décompose en trois manches :

- **Qualifications** : du 5 juin 2023 au 7 juillet 2023
- **Sprint** : du 8 juillet 2023 au 21 septembre 2023
- **Race** : du 22 septembre 2023 au 26 novembre 2023

A la fin de chacune de ces périodes du calendrier de jeu, les trois (3) premiers joueurs au classement se verront attribuer leur lot selon leur niveau de point :

- un (1) lot du rang 1, pour le joueur ayant le plus de points au classement
- un (1) lot du rang 2, pour le second joueur au classement
- un (1) lot du rang 3. pour le troisième joueur au classement

En cas d'égalité de score entre plusieurs participants à la fin de la période de jeu, le gagnant sera déterminé par tirage au sort parmi les participants à égalité.

En plus du jeu concours au nombre de points, le joueur pourra participer à chaque Grand Prix (voir calendrier dans l'article 3.6) à un tirage au sort pour tenter de gagner les lots du rang 4. Quinze (15) lots seront attribués à chaque tirage au sort.

**3.2 – Conditions de participation au jeu concours**

Pour participer au jeu concours et le participant devra :

- a) Accéder au lien suivant : [www.lenovo-prendslapole.com](http://www.lenovo-prendslapole.com)
- b) S'inscrire sur le site
- c) Remplir le formulaire de participation ;
- d) Confirmer la participation au jeu;
- e) Accepter, sans réserve, le présent règlement.

**3.3 - Concours pour tenter de gagner les lots du rang 1, 2 et 3 (cumul de points)**

Le participant devra cumuler un nombre maximum de points, et pour cela :

A) Marquer des points en répondant correctement aux questions de chaque Grand prix (30 points cumulables en tout, soit 10 par réponse correcte);

b) Marquer des points en effectuant les bons pronostics :

=> 30 points cumulables pour le pronostic des trois premiers pilotes sur la grille de départ dans l'ordre, soit 10 par pilote positionné correctement), (15 points cumulables pour le pronostic des trois premiers pilotes sur la grille de départ dans le désordre, soit 5 par pilote),

=> 30 points cumulables pour le pronostic des trois pilotes sur le podium dans l'ordre à l'arrivée, soit 10 par pilote positionné correctement), (15 points cumulables pour le pronostic des trois premiers pilotes sur le podium à l'arrivée dans le désordre, soit 5 par pilote),

c) Une fois par manche (trois manches en tout, voir article 3.1), le participant pourra se voir attribuer soixante (60) points supplémentaires en achetant un produit Lenovo, sur présentation d'une preuve d'achat d'une valeur minimale de 100,00€. La preuve d'achat est à déposer sur le site du jeu dans la rubrique dédiée.

d) Se voir attribuer r soixante (60) points supplémentaires en validant son inscription au programme We2 de Lenovo lors de son inscription au jeu sur le site [www.lenovo-prendslapole.com](http://www.lenovo-prendslapole.com), ou à tout moment depuis la rubrique dédiée à son compte sur le site du jeu

### **3.4 – Conditions pour participer au tirage au sort et tenter de gagner les lots du rang 4**

Pour participer au jeu concours et faire partie des tirés au sort, le Participant devra valider les deux premières étapes (Quiz et pronostic) et confirmer sa volonté de participer au tirage au sort.

Un tirage au sort sera organisé par Lenovo à l'issue de chaque grand prix parmi tous les participants ayant correctement participé au jeu. Quinze (15) participants seront tirés au sort sous contrôle d'huissier et chacun remportera une dotation selon les conditions précisées en article 4. Lenovo informera les Participants gagnants de leur gain à l'adresse e-mail communiquée par ces derniers lors de leur participation au jeu.

Lenovo prendra ensuite directement contact avec les Participants tirés au sort afin de demander les informations nécessaires pour livrer les Dotations. Le Participant recevra sa dotation dans le meilleur délai à compter de la prise de contact. Dans le cas où le Participant ne répondrait pas aux sollicitations de Lenovo dans les deux (5) jours ouvrés à compter de l'envoi de l'e-mail l'informant de son gain et ce malgré une relance de Lenovo, le Participant perdra sa dotation sans contrepartie ni indemnité et Lenovo tirera un autre participant au sort pour remplacer le candidat n'ayant pas répondu. Le tirage au sort sera réalisé par FIDEALIS SAS 320 rue Saint Honoré 75001 Paris.

### **3.5 – Pour bénéficier d'offres de réduction sur lenovo.com**

Le Participant devra :

a) Accéder au lien suivant : [www.lenovo-prendslapole.com](http://www.lenovo-prendslapole.com)

b) S'inscrire sur le site

c) Remplir le formulaire d'inscription au programme We2;

f) Accepter, sans réserve, les modalités d'inscription au programme Lenovo We2.

d) Répondre correctement aux questions de chaque Grand prix ;

e) Confirmer la participation au jeu;

Le participant se verra ainsi communiquer un code de réduction valable **sur lenovo.com**

### 3.6 – Calendrier des Grands Prix de F1 et des jeux associés :

| GP                           | DATES GP       | Ordre | Début du jeu | Fin du jeu |
|------------------------------|----------------|-------|--------------|------------|
| AUSTRIA - SPIELBERG          | 30/06 to 02/07 | #1    | 16/06/2023   | 29/06/2023 |
| UNITED KINGDOM - SILVERSTONE | 07/07 to 09/07 | #3    | 30/06/2023   | 06/07/2023 |
| HUNGARY - BUDAPEST           | 21/07 to 23/07 | #4    | 07/07/2023   | 20/07/2023 |
| BELGIUM - SPA FRANCORCHAMPS  | 28/07 to 30/07 | #5    | 21/07/2023   | 27/07/2023 |
| NETHERLANDS - ZANDVOORT      | 25/08 to 27/08 | #6    | 14/08/2023   | 24/08/2023 |
| ITALY - MONZA                | 01/09 to 03/09 | #7    | 25/08/2023   | 31/08/2023 |
| SINGAPORE - SINGAPORE        | 15/09 to 17/09 | #8    | 01/09/2023   | 14/09/2023 |
| JAPAN - SUZUKA               | 22/09 to 24/09 | #9    | 15/09/2023   | 21/09/2023 |
| QATAR - LUSAIL               | 06/10 to 08/10 | #10   | 22/09/2023   | 05/10/2023 |
| USA - AUSTIN                 | 20/10 to 22/10 | #11   | 06/10/2023   | 19/10/2023 |
| MEXICO - MEXICO CITY         | 27/10 to 29/10 | #12   | 20/10/2023   | 26/10/2023 |
| BRAZIL - SAO PAULO           | 03/11 to 05/11 | #13   | 27/10/2023   | 02/11/2023 |
| LAS VEGAS - LAS VEGAS        | 16/11 to 18/11 | #14   | 03/11/2023   | 16/11/2023 |
| ABU DHABI - YAS MARINA       | 24/11 to 26/11 | #15   | 17/11/2023   | 23/11/2023 |

#### ARTICLE 4 – DOTATIONS

4.1 - Lenovo au sein de ce jeu, propose deux cent trente-quatre (234) dotations :

**Les premiers joueurs aux score de chaque manche (nombre de points cumulés) gagnent les lots du rang 1 :**

**1<sup>ère</sup> place du classement de la Manche : QUALIFICATIONS (lot du rang 1) : Un (1) PASS pour deux personnes pour FORMULA 1 MSC CRUISES BELGIAN GRAND PRIX 2023 les 28 et 30 juillet 2023 au circuit de SPA Francorchamps (d'une valeur de 6000€). Il est précisé que les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par Lenovo et que Lenovo ne couvrira aucune autre dépense que celles susmentionnées, notamment :**

Tout hébergement supplémentaire ou tout voyage externe au programme ou destiné à toute autre personne qu'un gagnant.

Frais de déplacement ou de séjour vers ou depuis les aéroports pour les départs locaux vers [...]

Toute boisson alcoolisée ou non alcoolisée non fournie dans le cadre de l'agenda du programme.

Le PASS comprend :

- Les places pour deux personnes pour le FORMULA 1 MSC CRUISES BELGIAN GRAND PRIX 2023 les 28 et 30 juillet 2023 au circuit de SPA Francorchamps
- 2 nuits en hôtel 3 étoiles, proche d'Aix-La-Chapelle (base chambre double ou twin)
- Les petits déjeuners
- Les accès au circuit pour les 3 jours en zone SILVER : tribune couverte, située au sommet du circuit, dans le virage de Bruxelles.
- Dates : 28 au 30 juillet 2023
- Destination : Spa, Belgique

**1<sup>ère</sup> place du classement de la Manche : / Manche SPRINT (lot du rang 1) :**

- **Un (1) Stage de monoplace pour une personne sur circuit (d'une valeur de 1500 €).**

Composition du stage de pilotage:

15km environ au volant d'une Formule 4 avec palettes au volant de 170ch, parmi une sélection de plus de 10 circuits en France.

Le stage comprend :

- Encadrement : Une équipe de Pilotes professionnels, de Moniteurs diplômés et de passionnés du Sport Automobile répondront à toutes vos attentes.
- Accompagnants : Pour votre expérience sur circuit, venez accompagnez de vos proches sans modération, l'accès aux circuits est libre et gratuit.
- Vidéo embarquée : Conservez un souvenir de votre stage de pilotage avec la vidéo embarquée de votre ou vos sessions au volant. Un caméra positionnée sur votre voiture filme la piste durant votre roulage. La vidéo est disponible en visualisation et téléchargement en ligne pendant 1 an après votre stage.

Le gagnant du jeu concours doit être âgé de plus de 18 ans, titulaires du permis de conduire et se conformer aux règles de l'école de pilotage.

**1<sup>ère</sup> place du classement de la Manche : / Manche RACE (lot du rang 1) :**

- **Un (1) Stage en Porsche Taycan 4S pour deux personnes (d'une valeur de 1500 €).**

15km environ au volant d'une Porsche Taycan 4S. Ce stage vous fait découvrir une GT sportive et 100% électrique. Au volant du bolide de 570 cv, vous vous initiez au pilotage en boîte automatique avec une motorisation particulière.

Le stage comprend :

- Encadrement : le stage s'effectue avec un moniteur qui se place en passager dans la GT pendant le roulage.

Programme du stage :

- Briefing : sécurité et techniques de conduite
- Présentation du circuit et de la voiture
- 1 tour de découverte en minibus pour repérer la configuration du tracé
- 15km environ au volant de la Porsche Taycan 4S, accompagné du moniteur
- Fin du stage et débriefing.

Les gagnants doivent être âgés de plus de 18 ans, titulaires du permis de conduire et se conformer aux règles de l'école de pilotage.

### **Les deuxièmes joueurs aux score (nombre de points cumulés) gagnent les lots du rang 2 :**

#### **2<sup>ème</sup> place du classement de la Manche : « QUALIFICATIONS / (lots du rang 2) :**

- 1 ordinateur PC : Legion Slim 5i 16 d'une valeur de 1781,00 TTC unitaire

#### **2<sup>ème</sup> place du classement de la Manche : « SPRINT » (lots du rang 2) :**

- 1 ordinateurs PC : LENOVO YOGA 7i 14 i5 GEN 8 - 14" d'une valeur de 1099,00 TTC unitaire

#### **2<sup>ème</sup> place du classement de la Manche : « RACE (lots du rang 2) :**

- 1 ordinateurs PC : LENOVO YOGA 7i 14 i5 GEN 8 - 14" d'une valeur de 1099,00 TTC unitaire

### **Les troisièmes joueurs aux score (nombre de points cumulés) gagnent les lots du rang 3 :**

#### **3<sup>ème</sup> places du classement des Manches : « QUALIFICATIONS », « SPRINT » et « RACE» :**

- 1 tablette : Lenovo Tab P12 PRO d'une valeur de d'une valeur de 799,00 TTC unitaire

### **Tirage au sort (lots du rang 4) :**

- Soixante-quinze (75) jeux F1 23 d'une valeur 69,90€ TTC unitaire, soit 5 jeux à gagner par Grand Prix
- Cent cinquante (150) Kits de Goodies Lenovo F1 d'une valeur de 32,22€ TTC unitaire, soit 10 à gagner par Grand Prix composés chacun d'une casquette, un t-shirt, une pochette, un tote bag, un porte clé.

**4.2-** S'agissant des personnes physiques, ce jeu est limité à une seule dotation par personne et par foyer (même nom, même prénom, même adresse). Les dotations ne pourront être ni échangées, ni reprises, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier du prix, par Lenovo. Toutefois, Lenovo se réserve la possibilité de remplacer chacune des dotations remportées par une dotation d'une valeur équivalente en cas d'indisponibilité sans aucune possibilité de réapprovisionnement, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard. Lenovo ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou détérioration par tout prestataire de service tiers de la dotation remportée, et plus généralement si les gagnants ne reçoivent pas leur dotation. Lenovo décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices (y compris la perte de bagage) de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance et/ou de l'utilisation de la dotation attribuée, ce que le Participant reconnaît expressément. Les lots sont quérables.

## **ARTICLE 5 - DONNEES PERSONNELLES**

Les données sont collectées par Lenovo France - 20 rue des 2 gares - CS70072 - 92482 Rueil-Malmaison Cedex - RCS Nanterre 481 278 240 et son prestataire Little less Conversation, 11 rue Jouye Rouve 75020 Paris – RCS 513 481 457 028 10 afin de gérer le jeu et le traitement de votre demande de participation au jeu, et sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à celle-ci. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés » et à la RGPD, vous pouvez faire valoir vos droits d'accès aux données, de rectification, d'effacement, de portabilité ou d'opposition par courrier en écrivant à Lenovo France - 20 rue des 2 gares - CS70072 - 92482 Rueil-Malmaison Cedex.

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains.

Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu conformément à la Loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative et du Règlement Général sur la protection des données (RGPD) à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005.

Les personnes qui exerceront le droit de radiation des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur mentionnée à l'article 1.

Les données à caractère personnel collectées par la société organisatrice (nom, prénom, l'adresse postale et l'email des participants...) lors de la participation au jeu concours sont uniquement collectées et traitées dans le but d'assurer l'organisation et le bon déroulement du jeu concours et notamment l'attribution des gains. Elles ne seront stockées et conservées que pour assurer le bon déroulement du jeu et pendant une durée maximum de 6 mois à compter de la clôture de l'opération. Les données personnelles vous concernant seront détruites à l'issue de cette période

Pour l'organisation du Jeu et aux seules fins de la prise de contact avec le Gagnant, la Société Organisatrice aura accès aux coordonnées personnelles des Participants, du Gagnant et du Bénéficiaire. Conformément à sa politique de confidentialité <https://www.lenovo.com/fr/fr/privacy/>, la société organisatrice pourra communiquer les données personnelles de chaque participant aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou autre demande de telles autorités.

## **ARTICLE 6 – DECISIONS DES ORGANISATEURS**

Lenovo se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du jeu, s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la Dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne

la disqualification immédiate de son auteur. Si un participant commet un délit durant le jeu, il s'exposera à des poursuites de la part de Lenovo en plus des procédures pénales. La responsabilité de Lenovo ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les Participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle que nature que ce soit.

Toute décision prise par Lenovo concernant un aspect quelconque du jeu est définitive et contraignante, et ne fera l'objet d'aucune correspondance.

Lenovo se réserve le droit d'annuler ou de modifier le jeu, les dotations ou les présentes modalités du jeu de manière unilatérale et sans préavis.

Le jeu sera réputé nul et non avenu s'il est soumis à une interdiction ou à des restrictions par la législation en vigueur. Chaque Participant reconnaît que le non-respect des présentes modalités du jeu peut entraîner votre exclusion du concours par Lenovo, sans que Lenovo ne donne la raison de cette exclusion ni la possibilité de la contester.

#### **ARTICLE 7 - LIMITE DE RESPONSABILITE**

Toute participation incomplète, erronée, non enregistrée sur le site internet [www.lenovo-prendslapole.com](http://www.lenovo-prendslapole.com) ne sera pas prise en compte. Il est précisé qu'il n'appartient pas à Lenovo d'effectuer des recherches complémentaires afin de retrouver l'identité du Participant, qui ne recevra alors ni sa dotation ni aucun dédommagement ou indemnité. Lenovo se réserve le droit de refuser toute demande qui ne répondrait pas aux conditions requises par les présentes modalités du jeu ou s'il apparaîtrait des fraudes ou des dysfonctionnements intervenus dans le cadre de la participation. Lenovo rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau. Plus particulièrement, Lenovo ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

#### **ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES**

Dans le cadre du Jeu, la Société Organisatrice, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite certaines données personnelles du Participant, pendant toute la durée du jeu, telles que ses nom, prénom, pseudonyme et adresse e-mail (ci-après dénommées ensemble, les « Données Personnelles »).

Pour l'organisation du Jeu et aux seules fins de la prise de contact avec le Gagnant, la Société Organisatrice aura accès aux coordonnées personnelles des Participants, du Gagnant et du Bénéficiaire. Conformément à sa politique de <https://www.lenovo.com/fr/fr/privacy/>, la société organisatrice pourra communiquer les données personnelles de chaque participant aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou autre demande de telles autorités.

#### **ARTICLE 9 - DROIT APPLICABLE – DIFFERENDS**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Lenovo France SAS - 20 rue des 2 gares - CS70072 - 92482 Rueil-Malmaison Cedex Jeu :

PRENDS LA POLE - LENOVO x FORMULA 1® 2023 » du jeu avant 23 novembre 2023. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent, auquel compétence exclusive est attribuée.

#### **ARTICLE 10 - OBTENTION DU REGLEMENT**

Le présent règlement est déposé via depotjeux auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice.

Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.depotjeux.com/>. La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par les organisateurs, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant est déposé via depotjeux auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice, dépositaires du règlement avant sa publication.

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Le règlement peut être également consulté sur le site internet [www.lenovo-prendslapole.com](http://www.lenovo-prendslapole.com) pendant toute la durée de l'opération et il en ira de même pour tout éventuel avenant ou modification apporté(e) au présent règlement. Le règlement est adressé par courrier postal ou par courrier électronique à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande jusqu'à dix (10) jours ouvrés après la date de fin du Jeu, par courrier postal à l'adresse suivante Lenovo France - 20 rue des 2 gares - CS70072 - 92482 Rueil-Malmaison Cedex Jeu : PRENDS LA POLE - LENOVO x FORMULA 1® 2023 ». La Société Organisatrice s'engage à rembourser, sur simple demande écrite à cet effet accompagnant la demande d'obtention du règlement, les frais d'affranchissement liés à cette demande adressée à la Société Organisatrice par courrier électronique, sur la base du tarif lent en vigueur (base : 20g). Dans tous les cas, toute demande incomplète, illisible, envoyée à une autre adresse que celle visée ci envoyée après dessus ou les dix (10) jours ouvrés après la date de fin du Jeu, le cachet de la poste faisant foi, sera considérée comme nulle. Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai de soixante (60) jours calendaires à compter de la réception de la demande de remboursement et après vérification du. En cas de prolongation ou de report éventuel du Jeu, la date limite d'envoi des demandes de remboursement des frais d'affranchissement y afférents sera reportée d'autant.